



parking.brussels 
agence du stationnement | parkeeragentschap



Berchem-Sainte-Agathe

DEMANDE DE CARTE RIVERAIN POUR LA COMMUNE DE « BERCHEM-SAINTE-AGATHE »

(Également disponible sur <http://www.parking.brussels/fr>)

Uniquement pour les personnes qui sont domiciliées dans une zone de stationnement réglementé (zone bleue).

Renseignements du demandeur

Nom - Prénom : N° national :
Adresse : Téléphone/GSM :
Commune : Mail :

Renseignements du véhicule

Immatriculation :
Marque : Modèle :
Véhicule immatriculé au nom de :

Cochez la (les) case(s) adéquate(s)

- Ma demande concerne une première carte **RIVERAIN** payante à **25€** pour une année
- Ma demande concerne une première carte **RIVERAIN** payante à **50€** pour deux années
- Ma demande concerne une seconde carte **RIVERAIN** payante à **100€** pour une année
- Ma demande concerne une seconde carte **RIVERAIN** payante à **200€** pour deux années
- Ma demande concerne un changement de plaque d'immatriculation : dans ce cas, joindre une copie de la nouvelle carte d'immatriculation + une copie de la carte d'identité (recto/verso) ou voir documents supplémentaires sur verso
- Ma demande concerne une carte **RIVERAIN TEMPORAIRE** à **25€** pour 63 jours
- Ma demande concerne une carte **RIVERAIN TEMPORAIRE** payante à **5€** pour 3 mois car je possède un véhicule immatriculé à l'étranger qui est en attente de l'immatriculation en Belgique (seconde résidence ou besoin ponctuel)

Documents à joindre à la demande

Par défaut :

- Copie recto carte grise ;
- Copie recto-verso carte identité du demandeur ;

Pour les résidents de **nationalité belge** :

- Joindre une copie de la preuve d'adresse (document que l'on reçoit sur demande avec sa nouvelle carte d'identité).

Pour les résidents d'une **autre nationalité** :

- Joindre une copie de la carte d'identité d'étranger, de la carte de séjour (recto/verso) ou la preuve d'adresse (livré sur demande avec la nouvelle carte d'identité électronique pour étrangers).

Documents supplémentaires :

Il faut impérativement que le nom de la carte grise corresponde au nom de la carte d'identité du demandeur sauf dans les cas suivants :

- Véhicule de société : dans ce cas, le demandeur doit faire la preuve de la jouissance exclusive du véhicule et joindre un document signé émanant de son employeur.
- Véhicule dont la carte d'immatriculation est au nom d'une personne domiciliée sous le même toit : le demandeur doit joindre à la présente une copie de composition de famille.
- Véhicule immatriculé au nom d'une tierce personne (autre que ci-dessus) : joindre la preuve de jouissance exclusive.

FAIT LE :

SIGNATURE,

Informations générales

L'Agence du stationnement se réserve le droit de refuser une demande de carte riverain si le demandeur communique des renseignements inexacts ou incomplets. De plus, si des éléments erronés sont constatés par la suite, l'Agence pourra annuler immédiatement toute carte riverain en cours de validité, sans en effectuer le remboursement.

Toute modification des données relatives à l'usage d'une carte riverain (changement de plaque, véhicule de remplacement, etc.) doit être signalée à l'Agence par écrit au plus tard la semaine suivant les modifications.

Usage de la carte riverain

La carte riverain n'est valable que pour les zones bleues de la commune de Berchem-Sainte-Agathe.

Le plan de stationnement de la commune de Berchem-Sainte-Agathe pour laquelle la carte est délivrée peut être évolutif.

Prolongation de validité de la carte riverain

Le bénéficiaire de la carte riverain effectue les démarches requises de sa propre initiative lorsque sa carte arrive à expiration.

Paielements



Le paiement s'effectue soit par virement sur le compte IBAN BE08 0967 3035 1013 - BIC GKCCBEBB avec la communication « nom de demandeur + n° de plaque + BERCHEM », soit par Bancontact au moment du retrait de la carte en nos bureaux.

Attention : une carte impayée n'est pas activée. Le bénéficiaire est donc soumis au tarif de la redevance du stationnement (25€/demi jour) ou à l'usage du disque de stationnement.

**article 10, §1, 7°du Règlement redevance relatif à la politique de stationnement : « La carte de dérogation ne sera accordée qu'après paiement en une fois du montant intégral. Le montant de la 1^{ère} année reste dû intégralement. Au-delà, s'il échet, les mois entiers non consommés sont remboursés. »*

Contact

**POUR INFO/ENVOI OU DEPOT
PARKING BRUSSELS**
Agence régionale du Stationnement
Service Clientèle

Maison de la Participation
Chaussée de Gand, 1228 à 1082 Berchem-Sainte-Agathe
Ouverture, sans rendez-vous, le jeudi de 14h à 19h

Siège de l'Agence
Rue de l'Hôpital, 31 à 1000 Bruxelles
Ouverture, sans rendez-vous, du lundi au vendredi de 8h30 à 13h
Ouverture sur rendez-vous le lundi, mardi et mercredi de 14h à 17h, le jeudi de 14h à 19h

E-mail : info@parking.brussels - Téléphone : 0800 35 678 (Gratuit) – Fax : 02/600.39.99